KPMG Entreprises
Auvergne
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

MISSION LOCALE DE MOULINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comptes approuvés par l'Assemblée Générale du 21 juin 2019
Le Président
L. Chivier

Exercice clos le 31 décembre 2018
MISSION LOCALE DE MOULINS
2 Boulevard de Courtais - 03000 MOULINS
Ce rapport contient 17 pages
Référence : AE-DF

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Auvergne
Parc Technologique La Pardieu
6 rue Valentin Haüy
CS 60015
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)4 73 44 70 20
Télécopie : +33 (0)4 73 44 70 19
Site internet : www.kpmg.fr

MISSION LOCALE DE MOULINS

Siège social : 2 Boulevard de Courtais - 03000 MOULINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la MISSION LOCALE DE MOULINS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mission Locale de Moulins relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mission Locale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de La Mission Locale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Mission Locale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Mission Locale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mission Locale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Clermont-Ferrand, le 19 juin 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Agnès Estramon
Associée

BILAN au 31/12/2018
MISSION LOCALE DE MOULINS

ACTIF		31/12/2018		31/12/2017
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
- fond commercial	0	0		0
- autres	9 724	9 717	6	6
Immobilisations corporelles	150 337	130 227	20 109	21 218
Immobilisations financières	8 107		8 107	8 107
Total I	168 168	139 944	28 222	29 331
Actif circulant				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
- clients et comptes rattachés				117
- Autres	772 797	55 632	717 165	327 808
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	473 160		473 160	571 728
Caisse	1		1	1
Charges constatées d'avance	12 326		12 326	95 064
Total II	1 258 284	55 632	1 202 652	994 718
TOTAL GENERAL I + II	1 426 452	195 576	1 230 874	1 024 048

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

BILAN au 31/12/2018
MISSION LOCALE DE MOULINS

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds Associatifs		
Fonds Propres	14 225	14 225
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	21 750	21 750
Report à nouveau	531 100	482 070
Résultat de l'exercice	192 826	49 029
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement		490
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	759 901	567 564
Provisions et Fonds dédiés		
Provisions pour risques et charges	3 452	0
Fonds dédiés sur autres ressources	148 587	208 119
Total II	152 039	208 119
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	142 107	111 694
Dettes fiscales et sociales	156 618	136 287
Autres		
Produits constatés d'avance	20 208	384
Total III	318 933	248 365
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 230 874	1 024 048

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2018
MISSION LOCALE DE MOULINS

POSTES	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Montant du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 394 236	1 451 959
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	104 597	39 715
Autres produits		
Total I	1 498 833	1 491 674
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	285 266	254 900
Impôts, taxes et versements assimilés	70 006	67 715
Salaires et traitements	737 157	726 403
Charges sociales	299 336	300 036
Dotation aux amortissements et aux provisions	8 238	14 293
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	57 632	14 875
Autres charges		
Total II	1 457 635	1 378 222
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**41 198**	**113 452**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2018
MISSION LOCALE DE MOULINS

POSTES	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 723	2 958
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	2 723	2 958
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (V- VI)	**2 723**	**2 958**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**43 921**	**116 410**
Produits exceptionnels		
Sur opération de gestion		
Sur opérations en capital	217 764	20 599
Reprises sur provisions et transferts de charges	208 119	147 442
Total VII	425 883	168 041
Charges exceptionnelles		
Sur opération de gestion		
Sur opérations en capital	128 390	27 303
Total VIII	128 390	27 303
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**297 493**	**140 738**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		
Impôts sur les bénéfices X		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	148 587	208 119
5. RESULTAT A RECYCLER		
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 927 439**	**1 662 673**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 734 612**	**1 613 644**
BÉNÉFICE OU PERTE	**192 827**	**49 029**

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

MISSION LOCALE

Annexe
Aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Montants exprimés en euros

Mission Locale
2 Boulevard de Courtais – 03000 MOULINS

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

Sommaire

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice
1.2 Principes, règles et méthodes comptables
1.2.1 Présentation des comptes
1.2.2 Méthode générale
1.2.3 Changement de méthode d'évaluation
1.2.4 Changement de méthode de présentation

2 Information relatives au bilan

2.1 Actif
2.1.1 Tableau des immobilisations
2.1.2 Tableau des amortissements
2.1.3 Immobilisations incorporelles
2.1.3.1 Principaux mouvements
2.1.3.2 Méthode d'amortissement
2.1.4 Immobilisations corporelles
2.1.4.1 Principaux mouvements
2.1.4.2 Méthode d'amortissement
2.1.5 Immobilisations financières
2.1.6 Créances
2.1.7 Produits à recevoir
2.1.7.1 Etat produits à recevoir
2.1.7.2 Divers produits à recevoir
2.1.8 Subventions à recevoir
2.1.9 Charges constatées d'avance

2.2 **Passif**
2.2.1 Fonds associatifs
2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise
2.2.1.2 Fonds dédiés
2.2.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires
2.2.3 Etat des dettes
2.2.4 Fournisseurs et comptes rattachés
2.2.5 Dettes fiscales et sociales
2.2.6 Produits constatés d'avance

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif moyen
3.2 Contributions volontaires en nature

4 Informations diverses
4.1 Engagement hors bilan
4.2 Emprunts auprès des organismes bancaires

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

La Mission Locale a eu recours à un intervenant extérieur pour étudier le sujet ZRR, préparer tous les éléments et l'accompagner pour demander à l'URSSAF le remboursement de cotisations indûment payées.
Les montants de remboursements accordés ont été comptabilisés dans les postes suivants :
771800 Produits exceptionnels divers pour la part antérieure à 2017 : 211 111 €
791240 Transfert de charges de personnel pour ce qui concerne 2018 : 34 932 €
En contre partie du compte 468700 Produits à recevoir

Les honoraires afférents ont été comptabilisés en 671800 charges exceptionnelles pour 106 595.58 €

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	**Valeur brute à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentation**	**Diminutions**	**Valeur brute à la clôture de l'exercice**
Immobilisations incorporelles	9 724		0	9 724
Immobilisations corporelles	143207	7130	0	150337
Immobilisations financières	8 107	0	0	8 107
TOTAL	**161038**	**7130**	**0**	**168 168**

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	**Amortissements cumulés au début de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions d'amortissements de l'exercice**	**Amortissements cumulés à la fin de l'exercice**
Immobilisations incorporelles	**9 717**	**0**	**0**	**9717**
Immobilisations corporelles	**121988**	**8239**	**0**	**130227**
Immobilisations financières				
TOTAL	**131705**	**8239**	**0**	**139 945**

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Principaux mouvements

NEANT

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 - 2 ans

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
Serveur, PC	7130 €	

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	*Mode*	*Durée*
Installations techniques	*Linéaire*	*5 - 10 ans*
Matériel de transport	*Linéaire*	*5 ans*
Matériel de bureau	*Linéaire*	*1 - 5 ans*
Mobilier de bureau	*Linéaire*	*3 - 5 ans*

2.1.5 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	160
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Caution locaux Boulevard de Courtais	7 947

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	772 797	772 797	
Charges constatées d'avance	12326	12326	
TOTAL	785123	785123	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice			

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

2.1.7 Produits divers à recevoir : 296 144 €

2.1.7.1 Etat produits à recevoir : 4 967 €

CITS 2017: 4 967 €

2.1.7.2 Divers produits à recevoir : 291 177 €

COTISATION URSSAF ZONE ZRR 09/14 A 06/17 : 190 914 €
COTISATION URSSAF ZONE ZRR 07/17 A 12/17 : 20 197 €
COTISATION URSSAF ZONE ZRR 01/18 A 09/18 : 34 932 €
COTISATION URSSAF ZONE ZRR 10/18 A 12/18 : 7 756 €
INDEMNITE RETRAITE SWISSLIFE : : 37 208 €
REMBT FORMATION LICENCE PRO : : 170 €

2.1.8 Subventions à recevoir : 418 512 €

Subvention FSE EAV 2017	18 285 €
Subvention CRA Mobilité/santé :	10 496 €
Subvention CRA Fonctionnement :	37 072 €
Subvention CD 03 fonctionnement :	57 600 €
Subvention Etat Garantie Jeunes :	128 000 €
Subvention CC ST Pourçain Bouge :	3 600 €
Subvention ETAT PACEA FSE/IEJ :	74 442 €
Subvention FSE IEJ Grpt créateur 2018	66 212 €
Subvention FSE/IEJ pré apprentissage :	43 341 €
Atout permis :	1 740 €
Subvention Parrainage Etat 2018	1 009 €
Subvention grpt ANGC 2018 :	15 000 €
Subvention CAM Psychologue 2018 :	2 800 €
Subvention Santé Fondation de France	15 000 €
Honoraires Psychologue ADPEP 43 :	1 000 €

Dépréciation Subvention à recevoir 59 084 €
(Provision dépréciation : 55 632 € + Provision pour risque et charges : 3 452 €)

2.1.9 Charges constatées d'avance : 12 326 €

Assurance MACIF :	968 €
Assurance MATMUT RC	431 €
Pages Jeunes	125 €
Logiciel JAE :	526 €
Téléphone Coriolis :	373 €
Loyer janvier 2018:	3 977 €
Maintenance CIEL paie et compta :	1 526 €
Formation Licence Pro	4 400 €

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

2.2 Passif

2.2.7 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 225			14 225
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	490		490	0
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves disponibles	21 750			21 750
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				

2.2.1.2 Fonds dédiés

Intitulé de l'action	Financeurs	Fonds dédiés au 31/12/ 2017	Nouvelles subventions perçues en 2018	Sommes engagées au 31/12/2018	Fonds dédiés au 31/12/ 2018
Subvention garantie jeunes	ETAT DIRECCTE	152 107.00	256 000,00	259 520.33	148 586.67
Subvention PACEA FSE/IEJ 2017/2018	ETAT DIRECCTE	56 011.94	0	56 011.90	0
Total		**208 118.94**	**256 000.00**	**315 532.23**	**148 586.67**

2.2.8 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Un contrat d'assurance au titre des indemnités de fin de carrière a été souscrit au 1er décembre 2006 avec un capital de 59 221.79 € au 31 décembre 2018.

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

2.2.9 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances	
			A plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles (2)				
Autres emprunts obligatoires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Fonds dédiés	148 587	148 587		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 108	142 108		
Dettes fiscales et sociales	156 618	156 618		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	20 208	20 208		
TOTAL	**467 521**	**467 521**		

2.2.10Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs		120 854 €
Factures non parvenues		21 253 €

2.2.5. Dettes fiscales et sociales : 156 618 €

URSSAF :	57 773 €
Prévoyance cadre :	2 237 €
Prévoyance non cadre :	4 748 €
Retraite cadre et non cadre IRCANTEC :	10 097 €
Retraite non cadre ARRCO :	2 481 €
Complémentaire santé :	6 384 €
Taxe sur salaires :	9 605 €
Formation Professionnelle :	14 791 €
Provision congés payés :	35 988 €
Provision Prime pouvoir d'achat	12 515 €

2.2.6 Produits constatés d'avance : 20 208 €

Subvention Santé Fondation de France	15 000 €
Subvention Mob CRA 2017 à reverser	5 208 €

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
Cadre **Non cadre**	**4** **20**
TOTAL	**24**

3.2 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
MAD locaux		8 100
TOTAL		**8100**

4.1 Engagements hors bilan : Néant

4.2 Emprunt auprès des organismes bancaires : Néant

Certifié sincère et régulier
Le Commissaire aux Comptes